

OFFRE SPÉCIALE CE & COLLECTIVITÉS DÉCOUVREZ LE CINÉMA SENSATIONNEL à un tarif préférentiel

DES CONTREMARQUES À **7,50 €*** (au lieu de 12€ plein tarif),

À retourner par fax au **01 40 05 79 06** ou par mail à : **chafia.zerguine@lageode.fr**

VOS COORDONNÉES :

Société ou organisme :

Contact :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

TVA Intracommunautaire :

N° SIRET :

VOTRE COMMANDE :

	QTÉ	PRIX TTC*	TOTAL
CHÈQUE GÉODE (minimum 15 billets)		7,50 €	
FRAIS DE PORT			OFFERTS
TOTAL TTC (TVA 5,5%)			

* tarifs valables jusqu'au 30 novembre 2018. Hors frais mise à disposition de matériel (casques, lunettes 3D,...).

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le règlement sera à envoyer dès réception de la facture sous les formes suivantes :

- par chèque libellé à l'ordre de PathéCiné 32 à l'adresse suivante : La Géode - Service Comptabilité, 26, avenue Corentin Cariou, 75019 PARIS
- par virement bancaire : LCL – IBAN: FR69 3000 2056 5700 0023 0028 Q65 - À l'ordre de PATHÉCINÉ 32.

Date :

Signature :

LA BILLETTERIE SPECTACLE, UNE OFFRE ADAPTÉE À VOS BESOINS :

Les chèques Géode sont des contremarques de La Géode échangeables contre une place pour une séance au choix Imax ou 3D (sauf concerts et séances spéciales).

Le chèque Géode est valable jusqu'au 30 novembre 2018. Il doit être échangé aux caisses de La Géode dans la limite des places disponibles.

Commande minimum : 15 billets - pas de frais de port



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX CE & COLLECTIVITÉS

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions régissent les ventes proposées à destination des CE & Collectivités par :
PATHÉCINÉ 32, dont le siège social est sis 2 rue Lamnenaï, 75008 Paris, représentée par son directeur, Monsieur Raphael Pichon, code APE 5914Z, N° siret 831 533 468.

ARTICLE 2 - GÉNÉRALITÉS

Le présent document définit les modalités liées à l'achat de billets en nombre.
Le client fera connaître par bon de commande fourni par LA GÉODE les quantités de billets qu'il désire acheter, après avoir pris connaissance des présentes conditions.
LA GÉODE fournira les quantités demandées si la commande respecte les conditions générales ci-dessous.

ARTICLE 3 - COMMANDE

Toute commande emporte de plein droit acceptation des présentes conditions générales.
Pour être acceptée toute commande reçue par LA GÉODE doit tenir compte des tarifs en vigueur.
Toutes clauses ou conditions générales d'achat qui seraient jointes au bon de commande, en opposition avec les présentes conditions de vente seront considérées comme nulles. Aucune addition, omission ou modification à l'une des stipulations des présentes conditions n'engageront La Géode, sauf acceptation écrite de sa part.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE LIVRAISON

La Géode s'engage à mettre à disposition les billets en nombre commandés dès réception de la commande. Les billets seront envoyés avec la facture par courrier avec Accusé Réception aux frais de La Géode. Toute livraison hors France Métropolitaine s'effectuera aux frais du commanditaire. Si La Géode assure l'acheminement au client en France métropolitaine des billets en nombre par tout moyen qui lui convient, la responsabilité de La Géode ne pourra être engagée du fait de la perte ou de la destruction des billets et ces événements n'ouvriront droit à aucun remboursement.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le règlement devra être adressé à La Géode dès réception de la facture sous les formes suivantes :
- par chèque libellé à l'ordre de PATHÉCINÉ 32 à l'adresse suivante :
LA GÉODE - Service Comptabilité, 26, avenue Corentin Cariou, 75019 PARIS
- par virement bancaire :
LCL – IBAN: FR69 3000 2056 5700 0023 0028 Q65 - À l'ordre de PATHÉCINÉ 32.

ARTICLE 6 – ANNULATIONS ET REMBOURSEMENT

Les billets sont valable jusqu'au 30 novembre 2018, ils ne sont ni repris ni échangés.
L'article L. 121-20-4 prévoit que la prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doit être fournie à une date ou selon une périodicité déterminée ne rentre pas dans le champ d'application du droit de rétractation prévu par le code de la consommation.

ARTICLE 7 - JURIDICTION

En cas de contestation de tout ou partie des présentes conditions de vente comme pour toutes celles pouvant naître de l'exécution d'une quelconque commande, le tribunal compétent sera le tribunal de Paris. Toute commande vaut acceptation pleine et entière de ces conditions de vente.